

Conférence de presse conjointe de François Mitterrand et Jacques Chirac à l'issue du Conseil européen (Bruxelles, 12 février 1988)

Légende: Le 12 février 1988, lors d'une conférence de presse conjointe à l'issue du Conseil européen, François Mitterrand et Jacques Chirac, respectivement président de la République et Premier ministre français, répondent aux questions des journalistes sur l'accord qui a été dégagé quant à la mise en place du paquet Delors.

Source: Collection des discours publics. [EN LIGNE]. [Paris]: La Documentation française, [28.02.2003]. Disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/887006100.html>.

Copyright: (c) La Documentation française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_conjointe_de_francois_mitterrand_et_jacques_chirac_a_l_issue_du_conseil_europeen_bruelles_12_fevrier_1988-fr-7e595c33-6503-453c-a027-cb449c31d215.html



Date de dernière mise à jour: 06/01/2017

Conférence de presse conjointe de M. François Mitterrand, Président de la République, et de M. Jacques Chirac, Premier ministre, sur l'accord du Conseil européen de Bruxelles concernant le financement de la CEE, notamment en matière agricole, ainsi que sur le problème de la compensation britannique, vendredi 12 février 1988

- Mesdames,

- Mesdemoiselles,

- Messieurs,

- L'accord est fait, avec une clause suspensive d'une dizaine de jours sous la réserve britannique et d'une certaine manière hollandaise, attendant la mise au net par les ministres des affaires étrangères d'un problème touchant à ce que l'on appelle les petits stabilisateurs, c'est-à-dire une série de mesures touchant certains produits dont on pourra parler, si vous le voulez, dans un moment. Mais on peut dire que l'accord est fait puisqu'a été abordé finalement le problème de la compensation britannique qui aurait été, autrement, bien entendu lui aussi soumis à des discussions ultérieures. Tout cela a été fait. On a mis du temps, vous l'avez peut-être constaté et nous sommes parvenus au résultat souhaité.

- Quels sont les points principaux, - on ne s'attardera pas dans les détails, ils sont multiples - quels sont les points principaux de cet accord ? L'un concerne les fonds structurels, c'est-à-dire les aides régionales. Une décision a été prise de les augmenter d'1,3 d'Ecus par an à partir de 1989. Bref, si on veut faire un calcul rapide, on dira que cela aboutit à une augmentation de 82 % jusqu'en 1992, et qu'on parviendrait à un doublement l'année suivante.

- Vous savez également que nous étions à la -recherche d'une quatrième ressource, les trois ressources traditionnelles de la Communauté ne paraissant plus suffisantes. La troisième, c'est la TVA. Elle reste à 1,4 %. Quant à la quatrième qui représente ce qui sera nécessaire pour alimenter le fonctionnement de la Communauté, elle est fondée sur le produit national brut. Je dois vous dire que ce n'est pas la solution qui avait notre préférence, puisque nous avons donné notre accord à la proposition de la Commission qui évitait de prendre en compte plusieurs fois la TVA. Mais enfin, nous avons cherché le compromis. C'est un progrès par -rapport à la situation antérieure.

- Il y avait aussi le paquet des problèmes visant l'agriculture que l'on appelle dans ce curieux langage, les stabilisateurs. Comment éviter que les dépenses ne s'accroissent indéfiniment. Pour les céréales, les dispositions ont été prises. Des documents vous seront remis, vous pourrez très

aisément vous y reporter. Enfin, une quantité maximale garantie a été décidée et elle sera de 160 millions de tonnes. Vous reconnaîtrez là qu'elle est conforme à la proposition française. Au-delà de ce seuil, les prix seraient réduits de 3 % par an. Pour les oléagineux et les protéagineux, les baisses de prix seront pour 1 % de dépassement des quantités agricoles, de 0,45 % la première année et 0,50 % les années suivantes. Quant à l'enveloppe financière pour l'agriculture, entre 1988 et 1992, l'augmentation du FEOGA sera égale à 80 % de la croissance du produit national brut.

- Le quatrième point touchant aux problèmes de l'agriculture, c'était celui de la mise en jachères - dit gel des terres -. Je ne crois pas nécessaire de recourir à une locution anglaise dont on a beaucoup parlé ces temps derniers et particulièrement toute cette journée. Le système retenu est facultatif pour les agriculteurs et ceux d'entre eux qui souhaitent mettre une partie de leur terre en jachères bénéficieront d'une prime. Il y a d'autres mesures encore dont on pourra parler, d'autres qui ne sont pas prises ou qui restent en instance comme la taxe sur les matières grasses.

- Il résulte de ce compromis que le montant global des ressources propres sera égal à 1,30 % du produit national brut en 1992.

Alors ensuite, nous avons discuté de la compensation pour le Royaume-Uni. Pourquoi ensuite ? Parce qu'à la suite du premier vote, onze pays ont donné leur accord sur le bloc de ces propositions et un douzième s'y est refusé : le Royaume-Uni.

- A partir de là, le problème de la compensation à la Grande-Bretagne ne s'imposait pas. Car on se demande pourquoi les onze auraient consenti un avantage au douzième qui par son seul blocage interdisait aux onze autres d'avoir leur propre satisfaction. Ce vote a été acquis, même répété une deuxième fois et une soudaine illumination ou un remord, une inspiration - je ne sais pas à quoi il put faire appel - s'est emparé de plusieurs membres du Conseil. Et alors que tout cela était pratiquement terminé, il a semblé que la Grande-Bretagne pourrait enfin adopter des dispositions plus conciliantes. Et c'est ainsi qu'après une ultime suspension de séance, les dernières propositions ont été faites. Ce qui avait été adopté par les onze a été considéré comme intangible. Nous n'y sommes donc pas revenu. La réserve faite qui sera levée après le prochain Conseil des ministres du 22 février a été émise puis acceptée par tout le monde. Les autres questions de la Grande-Bretagne ont été éludées. Sinon, qu'à partir de là, il revenait au Conseil d'examiner les conditions d'attribution de la compensation pour le Royaume-Uni.

- Alors, il y a d'abord la reconduction jusqu'en 1992 du mécanisme décidé en 1984 à Fontainebleau. A Fontainebleau, c'était l'aménagement des dispositions prises en 1980 à Dublin avec les modifications qui découlent naturellement de la création de cette quatrième ressource qui modifie les données du problème. En bref, à Fontainebleau, vous savez que l'Allemagne dont la contribution était considérable, bénéficiait d'un allègement. Aujourd'hui les dispositions

pour l'Allemagne sont maintenues. Mais sous une forme ou sous une autre, tous les autres pays participent même s'il y a des aménagements qui relèvent d'autres secteurs du financement de la Communauté pour les pays considérés comme les plus pauvres ou bien les plus récents ; l'Espagne et le Portugal. Pour ce qui concerne la contribution de la France, elle se trouve en diminution.

- Voilà, mesdames et messieurs, très rapidement résumé, l'état définitif qui représente le contenu d'un accord qui, sous la condition suspensive que je me dois naturellement d'évoquer bien qu'elle me paraisse plus de forme que de fond, représente l'accord de Bruxelles. Les douze pays ont accepté de contribuer à ces solutions. L'Europe continue. Les financements seront assurés. Le budget connaîtra ses équilibres. On ne peut pas considérer qu'en dépit des difficultés rencontrées depuis 48 heures, on ne peut pas considérer que l'Europe ait buté sur l'obstacle.

- Voilà, je m'exprime ici comme il est normal au nom de la délégation française qui, tout le long de cette bataille juridique, économique, financière, psychologique, toutes les ressources ont été exigées de la part de tous les participants du sommet de Bruxelles, a fait ce qu'elle devait faire, c'est-à-dire défendu des positions communes qui semblent avoir été utiles au pays.

- Maintenant je suis prêt à répondre aux questions que vous me poseriez. Vous intégrerez un critère dans vos raisonnements : l'heure. D'autre part, si vous avez telle ou telle disposition pratique, un détail et il y en a beaucoup d'autres, spécialement dans le domaine agricole, à demander, moi-même, M. le Premier ministre, M. le ministre des affaires étrangères, nous sommes à votre disposition.

QUESTION.- Monsieur le Président, ... est-ce que pour autant vous considérez que c'est un bon accord que vous avez obtenu cette nuit ?

- LE PRESIDENT.- Oui, s'il était mauvais, nous ne l'aurions pas accepté. Sur certains points, comme il s'agit d'un compromis - c'est par nature un compromis -, la France a consenti à de nombreux sacrifices, parce qu'elle estimait que l'objectif principal était de servir l'Europe, sans que cela nuise à l'intérêt de la France ; nous pensons y être parvenus.

- QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce que les intérêts des agriculteurs ont été maintenus comme vous le souhaitiez dès le départ de la négociation ?

- LE PRESIDENT.- Sur certains points, nous avons, je vous le répète, consenti à des concessions pour sauvegarder, c'est-à-dire, accepter un compromis, par -rapport à nos intentions initiales. Mais, par -rapport à la situation générale de l'agriculture en France, la sauvegarde du marché commun était nécessaire, et d'autre part - on pourra continuer d'en parler - elle se trouve aujourd'hui dotée de plus de moyens. Si vous voulez ajouter, un mot, monsieur le Premier ministre.

- LE PREMIER MINISTRE.- Les choses fortes importantes, d'abord, c'est le financement de la politique agricole commune, qui n'était plus assuré, et qui aurait conduit, dans les semaines à venir, à je dirais des pleins pouvoirs donnés à la Commission, pour faire des abattements importants, rendus nécessaires par le déficit sur les dépenses agricoles. Et, si il n'y avait pas eu d'accord à Bruxelles, cela nous reportait à Hanovre où, là, nous aurions été vraiment le dos au mur. Nous avons réglé ce problème. La politique agricole commune sera financée. La base est passée de 23 milliards à 27,5 milliards auxquels s'ajoutent les 1,2 milliard pour les stocks, ce qui assure le financement normal, jusqu'en 1992, de la politique agricole commune. Et ça, c'était évidemment, comme l'a dit tout à l'heure le Président, le point essentiel pour l'agriculture.

- Nous avons également deux points, qui pour nous étaient capitaux, et qui ont été obtenus : le premier, c'est le financement des transformations des produits agricoles en produits industriels, et notamment, naturellement, le bio-éthanol, c'est une chose acquise, alors que, vous vous en souvenez, elle avait été refusée, par la Commission, il y a quelques semaines. Et, deuxièmement, l'incorporation des céréales dans les aliments du bétail, qui était, pour nous, une compensation indispensable aux différentes mesures agricoles, qui a été également obtenue.

- Enfin, nous tenions beaucoup à ce que le seuil de 160 millions de tonnes ne soit pas mis en cause pour ce qui concerne les quantités maximales garanties pour les céréales, et que les seuils, s'agissant des oléo-protéagineux proposés par la Présidence, ne soient pas abaissés, et sur ces deux points, nous avons dû mener une rude bataille, mais nous avons eu satisfaction.

- Si bien que, au total, sur le -plan strictement agricole, un accord n'est jamais suffisant, il n'est jamais bon, mais c'est le meilleur que l'on pouvait obtenir. Et, en tous les cas, c'est un accord très supérieur à ce qui aurait été en tout -état de cause obtenu, si nous avions négocié le couteau sous la gorge, c'est-à-dire, avec une Commission ayant déjà engagé des réductions de dépenses agricoles à Hanovre.

LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions à poser ?

- QUESTION.- Est-ce que cet accord est durable, est-ce qu'il ne pourrait pas être réformé au cours d'un prochain sommet à Hanovre ?

- LE PRESIDENT.- Non, absolument pas. L'accord de ce soir s'applique aux quatre années qui viennent. Je disais que l'accord est conclu, il est définitif, sa durée sera de quatre ans, jusqu'en 1992. Il n'y a aucun argument de droit qui pourrait faire revenir les dirigeants de l'Europe sur cet accord. J'ai simplement indiqué une close suspensive qui devrait normalement être levée dans une dizaine de jours.

- QUESTION.- Et que se passerait-il si la Grande-Bretagne ne levait pas sa réserve ?

- LE PRESIDENT.- Eh bien, dans ce cas-là, - comme dans tout contrat - les dispositions prises en sa faveur, notamment la contribution, ne s'appliqueraient pas non plus. L'accord ne s'appliquant pas, aucune de ses parties ne verrait le jour. Ou plutôt, pour être plus précis, je dirais que les choses ont été prévues. Pendant la courte période où il n'y a eu qu'un accord à onze, il avait été prévu qu'un accord intergouvernemental serait signé entre les onze pour permettre à l'Europe de fonctionner. Il n'y aurait pas eu d'empêchement majeur. Il vaut mieux que l'accord soit à douze, il est donc, lui, vraiment définitif. Et je ne crois pas qu'il soit possible, politiquement et juridiquement, de revenir là-dessus.

Rien d'autre ? Eh bien, je vous remercie de votre extrême patience, et je vous remercie aussi ... ah, une main se lève, de ne pas avoir voulu abuser de la nôtre. Madame ?

- QUESTION.- Je voulais simplement poser une question à M. le ministre des affaires étrangères sur les problèmes de coopération politique. Au moment où le Moyen-Orient reste un problème, où il y a une proposition américaine, l'Europe pourrait-elle rester silencieuse ?

- LE PRESIDENT.- M. le ministre va vous répondre. Je vous signale que, en effet, les deux jours ont été très occupés par les problèmes que nous venons d'évoquer, et que M. le ministre rencontrera ses collègues exactement dans dix jours. Mais il va le préciser lui-même.

- LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES.- Il n'y a pas eu de réunion des ministres des affaires étrangères spécifiques, et d'ailleurs il y avait eu une réunion à Bonn, lundi, et nous avons approuvé une déclaration portant précisément sur les problèmes que vous venez d'évoquer du Moyen-Orient.

- QUESTION.- Entre temps, monsieur le ministre, il y a eu des propositions américaines. Est-ce que vous avez eu quand même une consultation avec vos collègues sur ce point, sur cette proposition américaine ?

- LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES.- Pas aujourd'hui.

- QUESTION.- Monsieur le Président, pouvez-vous dire quelle a été l'attitude générale de Mme Thatcher au cours de la négociation ?

- LE PRESIDENT.- Conforme. Merci.